



ELABORATION DU PAL DE VAL-DE-RUZ, THÉMATIQUE DES FRANGES URBAINES

Séance d'information destinée aux architectes, paysagistes
et promoteurs

Lieu :	Grand'Rue 56 à Chézard-Saint-Martin, salle du Conseil général, complexe de « La Rebatte »
Date et heures :	Le 30 mars 2023, de 16h00 à 17h00
Participants :	55 participant-e-s selon inscriptions reçues.
Représentants communaux :	Tschopp Roby, conseiller communal Géraldine Guesdon, Parc régional Chasseral Elodie Gerber, Parc régional Chasseral
Procès-verbal tenu par :	Stéphane Jobin
Référence :	653491

Préambule

La présente séance a pour but d'informer et de sensibiliser les architectes, paysagistes et promoteurs à la thématique des franges urbaines, intégrées dans le futur plan d'aménagement local de Val-de-Ruz.

La tenue de la présente séance a été annoncée par publipostage à quelque 250 entités concernées par cette thématique et a lieu sur inscription.

Synthèse des questions et des réponses

Q. : Un élément me semble manquant ; il s'agit de l'amélioration des transports en commun. En effet, le but des franges urbaines est de préserver autant que possible les espaces résiduels et d'éviter qu'ils ne deviennent des parkings ; en améliorant l'offre en transports collectifs, cela permet de diminuer la pression sur ces espaces.

R. : (Roby Tschopp) Les franges urbaines consistent en une perspective d'aménagement communal. Quant aux transports publics, les consignes données par l'Etat à ce propos sont de tenir compte de l'organisation telle qu'on la connaît aujourd'hui. En effet, un bouleversement gigantesque est planifié aux environs de 2035 par la création d'une halte CFF à Cernier : cela demandera une réorganisation totale du réseau de



**Elaboration du PAL de Val-de-Ruz,
thématique des franges urbaines**

Séance d'information destinée aux architectes, paysagistes
et promoteurs

transports publics à Val-de-Ruz. Dans le plan d'aménagement en cours d'élaboration, un périmètre d'influence de la gare est déterminé et la planification de détail interviendra lorsque la position exacte de la gare sera connue. Ainsi, Val-de-Ruz devra encore compter quelques années sur le réseau existant. Il y a lieu de relever que le Grand conseil a récemment accepté une motion portant sur la desserte de tous les villages du Canton.

Q. : Est-ce que la densification des zones à bâtir est prévue dans le prochain plan d'aménagement ?

R. : (Roby Tschopp) L'étude des plans d'aménagement actuellement en vigueur démontre que l'on peut déjà densifier les secteurs stratégiques. L'accueil de nouveaux habitants-emplois selon la cible fixée peut être atteinte avec les indices en vigueur.

Q. : Est-ce qu'il y aura un même règlement pour tous les villages de Val-de-Ruz ?

R. : (Roby Tschopp) Oui, il s'agira d'un même règlement pour tous les villages mais avec des zones différenciées selon que l'on se trouve dans la couronne nord ou dans la couronne sud. La question des toits plats est aussi respectée en fonctions des typicités locales.

Sans autre question, la séance est levée à 17h00.